



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 mars 2022
Convocation du : 18 mars 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt-quatre mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZACK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Thomas BLACTOT, Valérie PRINGUEZ, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Cristiane DELESTREZ ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Martine COBBAERT, Catherine DE PARIS, Laurent DERONNE conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Sophie TANGHE

DE22.035

**FINANCES
BUDGET****OPÉRATION PLURIANNUELLES D'INVESTISSEMENT
AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT
« RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE LÉON GAMBETTA »
MODIFICATION***Autorisation - Approbation*

☞

Par délibération DE20.148 du 17 décembre 2020, une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) a été ouverte pour la réhabilitation de l'école Léon Gambetta. Elle doit aujourd'hui être modifiée afin de tenir compte de l'analyse du programmiste VERDI, des contraintes imposées par l'architecte des bâtiments de France (non démolition des préaux existants), de la présence d'amiante dans le réseau d'assainissement et de la réalisation de travaux en site occupé.

AP/CP initiale :

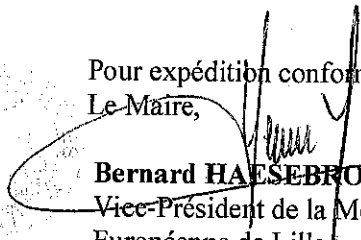
Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP	
		2021	2022
Réhabilitation de l'école Léon Gambetta	500 000 €	60 000 €	440 000 €

Nouvelle AP/CP :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP		
		2021	2022	2023
Réhabilitation de l'école Léon Gambetta :	1 255 436,92 €			
- projet de base		48 436,92 €	185 000,00 €	732 000 €
- option remplacement de la verrière de la maternelle				134 000 €
- option création d'un préau				156 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption des budgets 2022 et 2023, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2022 et 2023 indiqués dans le tableau ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉAinsi fait et délibéré
comme ci-dessus,Pour expédition conforme,
Le Maire,


Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille